

Mes directives anticipées, mes volontés

Les directives anticipées, qu'est-ce que c'est ?

Tant que je suis capable de m'exprimer, j'ai le droit d'accepter ou de refuser tout traitement ou acte médical qui m'est proposé. Dans le cas où je n'aurais plus la possibilité de m'exprimer, je peux décider d'écrire par avance ce que pourraient être mes décisions, mes choix.

C'est le rôle des directives anticipées: écrire ce que je veux et ce que **je ne veux pas vivre si je me trouve en fin de vie**, suite à un accident grave ou à l'occasion d'une maladie grave. Les directives anticipées sont valables sans limite de temps mais, si je change d'avis, **je peux modifier ou annuler ce document à tout moment sans avoir à me justifier.**

Les directives anticipées, à quoi ça sert ?

Parce qu'elles expriment ma volonté, les directives anticipées constituent un document essentiel pour la prise de décision médicale. Sauf en cas d'urgence vitale, pendant le temps nécessaire à une évaluation complète de la situation et lorsqu'elles apparaissent manifestement inappropriées ou non conformes à la situation médicale, **les directives anticipées s'imposent au médecin pour toute décision d'investigation, d'intervention ou de traitement.** Leur contenu est prioritaire sur tout autre avis non médical.

Rédiger des directives anticipées est une démarche délicate. Nous préférons tous spontanément éviter de penser à la maladie ou à la mort, éviter d'en parler. En bonne santé, nous n'imaginons pas que cela puisse nous concerner. Malades, nous pouvons avoir peur d'y réfléchir. Pourtant, rédiger ses directives anticipées est une aide précieuse à la fois pour soi-même, pour ses proches et pour l'équipe médicale.

Les directives anticipées méritent d'être réfléchies, d'être discutées avec les personnes en qui j'ai confiance : personne de confiance que j'aurais désignée, famille, amis, professionnels de santé... Ces moments de paroles, d'échanges sont l'occasion d'exprimer mes valeurs, mes croyances, ma conception de l'existence et de préciser ce que je suis prêt à accepter et ce que je refuse d'un point de vue médical (soins, traitements).

Les directives anticipées, comment les rédiger ?

Toute personne majeure peut les rédiger. Mais ce n'est pas une obligation. Lorsqu'une personne fait l'objet d'une mesure de tutelle, l'autorisation préalable du juge ou du conseil de famille est nécessaire. Le tuteur ne peut ni l'assister, ni la représenter pour les rédiger.

Si vous ne pouvez pas les écrire, demandez à quelqu'un de le faire devant vous et devant deux témoins. L'un d'eux doit être votre personne de confiance si vous l'avez désignée.

Les directives anticipées, comment les faire connaître ?

Les directives anticipées sont valables sans limite de temps. Pour les faire connaître vous pouvez :

- En remettre une copie à votre médecin traitant, ou votre personne de confiance
- Si vous êtes hospitalisé, en informer le médecin responsable pour les mettre dans votre dossier médical

Nom : Prénom

Date et lieu de naissance : Tel

Adresse :

Personne de confiance* - nom et prénom, lien de parenté, téléphone et mail :

Si possible Signature

** Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance pour être représentée dans le cas où elle ne serait plus en état de s'exprimer. Ce n'est pas obligatoire, la désignation doit se faire par écrit. N'hésitez pas à en parler à l'équipe qui vous entoure pour avoir les informations adéquates.*

Je coche ma situation :

O je suis atteint(e) d'une maladie grave

O je suis en bonne santé

O je suis en situation de handicap

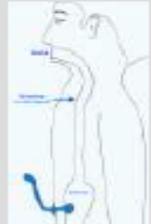
Si vous le souhaitez, vous pouvez nous aider à mieux prendre soin de vous en nous apportant quelques informations sur vous : (les personnes qui vous sont chères, votre lieu de vie, de naissance, vos passions, si vous aimez la musique, la lecture (si oui, lesquelles).....

Mais aussi ce que vous aimez moins ou pas du tout

Je m'exprime librement sur ce que je souhaite pour moi, et ce que je refuse en cas de paralysie, absence de communication, douleur, perte d'autonomie (ne plus pouvoir s'habiller, se laver, manger...), mais aussi ma volonté que certaines personnes puissent être à mes côtés ou prévenues (personne de confiance, personne de ma famille, de mon clan, oncle utérin)

Sachez que vous êtes unique, que chaque maladie évolue différemment et qu'avant toute décision, le corps médical sera disponible pour échanger avec vous sur l'évolution de la situation

Accepteriez-vous, ou non les soins suivants ? Toutes les questions ne sont pas obligatoires.

En termes d'actes de soins	J'accepte	Je refuse	Je ne me prononce pas
Hospitalisation en réanimation			
Massage cardiaque : méthode pour essayer de faire repartir mon cœur			
<p>Respiration artificielle : une machine qui remplace ou aide ma respiration</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ machine avec masque sur mon visage méthode non invasive, masque posé sur mon visage ➤ machine avec intubation* ou trachéotomie* <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <p>*La sonde d'intubation est un tube fin et souple que l'on met au fond de la gorge pour aider à respirer.</p> <p>*Une trachéotomie est un petit trou réalisé à l'avant du cou, au niveau de la trachée (c'est le tuyau qui conduit l'air que tu respirez par la bouche et le nez jusqu'à mes poumons). Par cette ouverture on passe un petit tuyau qui permet de faire arriver de l'air.</p> <p>Si je suis déjà porteur d'un tel dispositif je désire qu'il soit arrêté</p>			
<p>Alimentation artificielle:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ par sonde placée dans le tube digestif <p>Un tuyau passe par le nez et descend dans l'estomac</p> <div style="text-align: right;">  </div> <ul style="list-style-type: none"> ➤ par gastrostomie <p>La gastrostomie est un geste pour relier l'estomac à l'extérieur de ton ventre. Le médecin crée un petit "tunnel" entre l'estomac et ta peau : cela s'appelle une stomie.</p> <div style="text-align: right;">  </div> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Par perfusion placée sur une veine de mon bras <p>Si je suis déjà porteur d'un tel dispositif je désire qu'il soit arrêté</p>			

En termes d'actes de soins	J'accepte	Je refuse	Je ne me prononce pas
Hydratation – apport d'eau par le support de la perfusion			
Rein artificiel : une machine remplace l'activité de mes reins (dialyse) Si je suis déjà porteur d'un tel dispositif je désire qu'il soit arrêté			
Transfusion sanguine			
Intervention chirurgicale			

Je souhaite préciser quelques volontés concernant ma fin de vie

Je souhaiterais que la fin de ma vie se déroule dans les conditions suivantes	J'accepte	Je refuse	Je ne me prononce pas
Etre endormi(e) profondément jusqu'à ma mort pour soulager une souffrance vécue comme insupportable, alors que le décès est imminent et inévitable (sédation profonde et continue avec traitement de la douleur)			
Pouvoir bénéficier de soins de médecine traditionnelle/ alternative			
Mourir chez moi :(lieu précis)			
Mourir à l'hôpital			
Voir un représentant de ma religion Si oui lequel :			
Pouvoir faire un don d'organe après ma mort si cela est possible médicalement			

Date: Lieu : Signature

Si je ne suis pas en capacité d'écrire, je fais appel à deux témoins.

Témoin 1 : Nom, prénom, lien :

Signature, date et lieu

Témoin 2 : Nom, prénom, lien :

Signature, date et lieu